



# CIRED

## Autour du prix Nobel de la paix pour le GIEC

Jean-Charles Hourcade

Centre international de recherche  
sur l'environnement  
et le développement

laboratoire commun  
Université Paris-Est/ École des ponts  
AgroParisTech-ENGREF  
CNRS  
EHES  
CIRAD  
MÉTÉO FRANCE

Le 12 octobre 2007, le prix Nobel de la paix a été attribué à Al Gore et aussi au bien moins médiatique Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC).

Cette attribution à un groupe de scientifiques peut surprendre. Elle ne fait pourtant que traduire les craintes que le changement climatique soit une menace pour la sécurité internationale. Elle montre que toute action de maîtrise de ce réchauffement planétaire implique un secteur très stratégique, celui de l'énergie, et trouble nos façons de produire, de consommer et de nous transporter.

Le dossier « climat » est suffisamment chargé de conflits potentiels pour que l'on souhaite maintenir un échange maîtrisé entre des visions du monde et des intérêts souvent contradictoires.

C'est à préserver les conditions d'un tel dialogue que travaille le GIEC, groupe d'experts nommés par leurs pairs pour établir l'état de l'art des connaissances scientifiques sur le changement climatique.

Cette institution scientifique originale intervient ici non comme un « juge de paix » disant le vrai en des domaines où les connaissances restent fragiles et controversées, mais comme un garant de la véracité des informations.



Diplôme Nobel de 2007 attribué au GIEC

## ▶ Le changement climatique et la paix ?

L'affaire « climat » a été portée sur l'agenda diplomatique dès 1988, non par un *lobby* écologiste mais par une réunion du G7 où siégeaient G.W. Bush (Sr) et Margaret Thatcher. Référence obligée au dossier de la sécurité énergétique : affecter un prix au carbone aiderait à maîtriser les tensions sur l'énergie et les rentes pétrolières dont on sait qu'elles resteront des vecteurs de conflits. D'entrée, le contenu géopolitique de l'affaire « climat » et les aléas des négociations dont elle est l'enjeu dépendaient des évolutions des politiques internationales de quelques grands pays : les États-Unis en premier lieu, mais aussi le Royaume-Uni et désormais la Chine, l'Inde et le Brésil.

L'actuelle aggravation des alertes sur les risques climatiques renforce leur dimension géopolitique. Des rapports gouvernementaux, de l'économiste britannique Sir Nicholas Stern ou du German Advisory Council on Global Change intitulé *Climate Change as a Security Risk*, avancent la perspective de tensions locales suscitées aussi bien par le dérèglement du cycle des moussons que par la montée des mers ou l'extension de zones impropres à l'habitat, créant des vagues de réfugiés « climatiques » et débouchant sur des conflits difficiles à contenir.

## ▶ Les Rapports du GIEC : quand la science garantit le maintien du dialogue

Malgré la puissance de conviction du film d'Al Gore – « Une vérité qui dérange » – et le revirement de médias longtemps sarcastiques ou d'hommes politiques de premier plan vers un consensus sur l'urgence de l'action, il demeure aisé de bloquer tout effort de politique sérieuse en faisant valoir le déficit de connaissances sur les impacts climatiques, ou bien

les controverses sur les réponses technologiques à grande échelle (nucléaire, biocarburants, séquestration du carbone), ou encore les risques pour la compétitivité et l'emploi.

C'est qu'en matière de climat, il faut se résigner à décider hors de toute connaissance parfaite de causes. L'incertitude scientifique peut ainsi devenir l'otage d'enjeux stratégiques ou conflictuels peu propices au discernement d'un consensus minimal pour agir avant qu'il ne soit trop tard. C'est ici que le rôle du GIEC s'avère essentiel pour prévenir les risques d'instrumentalisation et pour garantir le maintien d'un débat rationnel et non dilatoire.

Le mandat du GIEC le soumet à des règles très contraignantes :

- a) il ne peut produire de la « science nouvelle » et doit se limiter à synthétiser les informations de la littérature scientifique publiée ;
- b) il doit être descriptif et non pas prescriptif et ne doit à aucun moment formuler des recommandations.

Munis de ces règles, les *Lead Authors*<sup>1</sup> d'un chapitre, sous la houlette de deux *Convening Lead Authors*<sup>2</sup> pour chaque chapitre, rédigent l'état des consensus et des dissensus dans la littérature.

Ces règles s'appliquent aux trois groupes du GIEC :

- le groupe I traite de l'évolution du climat ;
- le groupe II, des impacts et de l'adaptation ;
- le groupe III, de l'évaluation des politiques de maîtrise des émissions.

Ce troisième groupe a fait, d'ailleurs, débat à l'origine. En effet, comment séparer le descriptif du prescriptif quand on parle de réformes fiscales écologiques ? Comment dissocier des questions aussi imprégnées de considérations éthiques que l'équité

<sup>1</sup>« Auteurs principaux »

<sup>2</sup>« Auteurs principaux coordinateurs »

# CIRE

dans la répartition des droits d'émission ou la solidarité envers les générations futures ?

Voici probablement un des intérêts majeurs du GIEC : les sciences humaines, au défi de respecter les mêmes règles que les sciences « a-humaines<sup>3</sup> » et soumises à l'exercice peu coutumier d'écrits co-signés entre collègues - par ailleurs, en désaccord sur le fond - ont dû pratiquer un 'agree to disagree'. En effet, le GIEC n'est pas une machine à produire « la » pensée unique qui s'imposerait à tous : le consensus se fait selon la règle de formuler exactement, pour des tiers, ce qu'on sait mais aussi ce qu'on ignore et les points qui font litige.

L'efficacité de la contribution du GIEC à l'entendement commun est apparue d'évidence lorsque G.W. Bush (Jr), trop proche de quelques 'think tanks' n'y décelant « qu'arnaque écologiste », commanda à la prestigieuse National Academy of Sciences un rapport non biaisé sur le climat : il reçut un rapport très proche de celui du GIEC... que les meilleurs scientifiques américains avaient contribué à rédiger !

## ► 2007 : les acquis du quatrième Rapport

Dans son quatrième Rapport, le GIEC confirme avec une quasi-certitude l'origine anthropique du réchauffement et la nécessité d'une révision à la baisse des plafonds de concentration à respecter – 500 ppm de CO<sub>2</sub> au lieu de 550 ppm – pour ne pas dépasser les 2°C de réchauffement moyen. C'est l'aboutissement d'une vision désormais plus pessimiste de la sensibilité climatique à la hausse des concentrations. La bonne nouvelle est qu'il n'est pas impossible de suivre des trajectoires d'émissions en dessous de ces 550 ppm : le GIEC conclut, pour ce faire, à un prix du carbone de 20 à 80 \$/tCO<sub>2</sub> en 2030. La mauvaise nouvelle est qu'il

faudra aller au-delà de tels chiffres si on veut un réchauffement inférieur à 2°C. On peut l'envisager en favorisant l'investissement dans les technologies faiblement émettrices de carbone et la création dans les toutes prochaines années de dispositifs incitant les pays émergents à se doter d'infrastructures (énergie, habitat, transport) qui leur évitent le piège d'une forte sujétion aux énergies fossiles.

Mais de telles mesures ne relèvent plus du GIEC : la suite dépend de la négociation internationale sur des dispositifs de coordination, en relais du Protocole de Kyoto, acceptés par tous après 2012.

### Membres (ou anciens membres) du CIRE ayant collaboré au GIEC :

**Jean-Charles Hourcade**  
*Directeur du CIRE*

**Philippe Ambrosi**

**Jean-Paul Céron**

**Renaud Crassous**

**Dominique Finon**

**Émeric Fortin**

**Minh Ha-Duong**

**Stéphane Hallegatte**

**Emilio Lèbre La Rovere**

**Franck Lecocq**

**Axel Michaelowa**

**Mauricio Tolmasquim**

<sup>3</sup> Selon une expression du regretté Gérard Mégie, directeur de l'IPSL des sciences de l'environnement global de 1991 à 2000 et président du CNRS de 2000 jusqu'à son décès, en 2004.

## ► Perspectives

Le GIEC a déjà entamé les discussions pour son cinquième Rapport dont la réalisation va accompagner les négociations de l'après Kyoto. Sans préjuger de son contenu, il est très probable qu'il sera attendu sur les trois points suivants :

- les risques de fortes dérives des températures et l'étude en profondeur des conditions physiques d'une stabilisation des températures à des niveaux inférieurs à 2°C ;
- une évaluation plus précise des dommages économiques et sociaux pour divers niveaux de réchauffement ;
- la faisabilité économique de scénarios permettant de limiter le réchauffement à 3°C ou 2°C, voire moins.

## Pour en savoir plus

[www.centre-cired.fr/forum](http://www.centre-cired.fr/forum)

Minh Ha-Duong, Rob Swart, Lenny Bernstein and Arthur Petersen. « *Uncertainty management in the IPCC: agreeing to disagree* ». (Abstract) *Global Environmental Change*, 17 (1):8-11, 2007

Jean-Charles Hourcade. « Consensus inespéré ou artefact rhétorique ? ». *Les Cahiers de Global Chance* (7), juillet 1996, pp. 63-72

Venance Journé. « De l'évaluation à la décision publique : le GIEC ». *Cadres CFDT*, n° 427, décembre 2007, pp. 53-63

GIEC : [www.ipcc.ch/languages/french.htm](http://www.ipcc.ch/languages/french.htm)  
Le 4<sup>e</sup> Rapport (2007) du GIEC est disponible sur : [www.cambridge.org/us/promotion/climatechange2007/default.htm](http://www.cambridge.org/us/promotion/climatechange2007/default.htm)

## ► Le CIRED

Fondé en 1971, le CIRED est une unité mixte de recherche (UMR 8568) commune au CNRS, à l'EHESS, à l'Université Paris-Est / École des ponts, à AgroParisTech-ENGREF, au CIRAD et à Météo France.

Le CIRED traite les thèmes essentiels couvrant la problématique du développement durable :

- Modèles de décision publique en univers controversés
- Décision séquentielle et précaution
- Instruments des politiques d'environnement
- Institutions, systèmes techniques et territoire
- Globalisation économique et biens publics globaux, liens environnement-développement

► Personnel permanent : 49

► Doctorants : 22

Université Paris-Est / CIRED  
Campus du Jardin Tropical  
45 bis av. de la Belle Gabrielle  
94736 Nogent-sur-Marne cedex

contact : Gilles Mardon / 01 43 94 73 93  
[mardon@centre-cired.fr](mailto:mardon@centre-cired.fr)